



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 5 août 2020 à 19h01, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandra Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillé, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 540-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 soit du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 10 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 soit du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 17 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 651-2020 soit du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 soit du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 30 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 soit du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 8 juillet 2020 ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 soit du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 15 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 soit du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 soit du 25 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 29 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 soit du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 5 août 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger publiquement mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par monsieur le conseiller Francis Léger et résolu unanimement :

2020-08-170

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement mais avec certaines restrictions et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-08-171

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Cassandra Lescarbeau

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020 À 19H01

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2020
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 16 juillet 2020
5. **Correspondance**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
 - 7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
 - 7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
- 8. Affaires diverses**
 - 8.1 Demande d'une résolution d'appui au règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils
 - 8.2 Entente de principe d'une donation immobilière de De Volpi Walker SENC
 - 8.3 Demande d'extension du délai de réalisation des travaux et de transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta
 - 8.4 Embauche de monsieur Jonathan Znack au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
 - 8.5 Embauche de monsieur Christopher Beaudin au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles
 - 8.6 Dossier PIIA 2020-18 concernant construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 6 376 649 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac
 - 8.7 Dossier PIIA 2020-19 concernant construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 4 073 407 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dainava
 - 8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2020-110 pour l'installation d'un accessoire de réseau de télécommunication sur la propriété située au 12, chemin Black
 - 8.9 Dossier PIIA 2020-20 : installation d'un accessoire de réseau de télécommunication dans le hameau villageois sur la propriété située au 12, chemin Black
 - 8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2020-107 pour la construction d'un kiosque de jardin d'une superficie dérogatoire sur la propriété située au 10, chemin de la Futaie
 - 8.11 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs : Club social Lac de la Vierge inc.
 - 8.12 Radiation de taxes dues d'une propriété appartenant à la Municipalité située en bordure du chemin Corriveau
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

ADOPTÉE.

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2020

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2020 a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

2020-08-172



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2020.

ADOPTÉE.

2020-08-173

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois Juillet 2020.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois Juillet 2020 totalisant **369 597.54 \$**, et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois Juillet 2020.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 16 juillet 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 16 juillet 2020.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de juillet 2020 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

Communication (madame la conseillère Cassandra Lescarbeau) :

En raison des nombreux travaux routiers en cours cette année, nous vous invitons à consulter régulièrement l'Infolettre et la page Facebook de la Municipalité pour être avisé sur les détours à prévoir en temps réels.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

Pour le projet Tamaracouta, nous avons environ 1 800 mètres de chemin de scarifiés et de fossé de creusé sur environ 6 600 mètres à faire au total. Depuis vendredi le 31 juillet, 95 % des arbres à couper



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

auront été coupés. Nous avons eu une grande collaboration des citoyens pour nous permettre de couper des arbres et de faire les fossés et ponceaux. Nous avons changé environ 10 % des ponceaux d'entrée charretière. Nous avons étendu 7 à 8 % du gravier à étendre. La niveleuse passe approximativement aux 10 jours. Les couches de gravier de finition sont prévues seulement avant l'asphaltage pour permettre la compaction du chemin.

Le principal entrepreneur Les excavations Serge Gingras inc. a débuté les travaux du 3,3 km qu'il devait faire seulement 1 semaine avant les vacances de la construction. Nous avons mutuellement convenu de retarder le début de ces travaux car il était impossible qu'il puisse travailler avec la fermeture du chemin Mille-Isles par le MTQ. Il travaillera avec 3 ou 4 pelles hydrauliques et plusieurs camions dès le retour des vacances. Il faut retenir que nous avons effectué environ 1/3 des travaux devant être exécutés en termes de complexité et pour moins de 20 % des dépenses. Certaines activités sont simple à réaliser mais plus coûteuses comme l'épandage de gravier (équivalent à 800 000 \$ et l'asphaltage 800 000\$).

Suite au retard de 1 mois du MTQ il est pratiquement certain que nous ne pourrons terminer l'ensemble du projet de réfection Tamaracouta en 2020.

La section du chemin Black au chemin Hammond, devrait être prête à recevoir la couche finale de gravier à la mi-septembre. L'asphaltage de cette section devrait suivre durant la semaine suivante (durée d'environ 1 semaine).

La section du chemin Black au chemin de Mille-Isles devrait être excavé et mise en forme. Les fossés seront creusés seulement à la fin octobre. La couche finale de gravier suivra, et, en espérant qu'il n'y ait pas de gel, l'asphaltage sera réalisé. Puisque le gel au sol commence en début novembre depuis au moins 3 ans et qu'il pleut beaucoup durant ce mois, il faudra être chanceux pour asphalter toute cette section. C'est pour cette raison que nous exigeons un délai supplémentaire auprès du MTQ pour compléter les travaux sans pénaliser nos citoyens.

Progress of the Major repair work on Tamaracouta Road

Overall we have scarified and ditched approximately 1 800 meters of road out of approximately 6 600 meters. 95 % of the trees that needed to be cut have been cut. We appreciate the great cooperation from our citizens to allow us to cut trees and make ditches and replace culverts. We have replaced approximately 10 % of the driveway entrance culverts. We have spread 7-8 % of the gravel to be spread. The grader is passed at 10 day intervals more or less. Finishing layers of gravel will not be put down until the road settles more, around September.

The main contractor, Les excavations Serge Gingras inc., has started work on the 3,3 km which he had to cover only 1 week before the construction holidays. We mutually agreed to delay the start of this work because it was impossible for him to work with the closure of Mille-Isles road by the MTQ. He has worked with 3 or 4 hydraulic excavators and several trucks since returning from vacation. Overall it should be remembered that we have carried out about a third of the work to be performed in terms of complexity and less than 20 % of the expenses. Some activities are simple to perform but more expensive, such as spreading gravel \$ 800,000 and paving \$ 800,000.

Following the 4 week delay by the MTQ, it is practically certain that we will not be able to complete the entire Tamaracouta project in 2020, due to weather concerns. The Black Road to Hammond Road section



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

should be ready for the final layers of gravel by mid-September. The paving should follow the next week. The Black Road to Mille-Isles Road section should be excavated and shaped. The ditches will only be dug at the end of October. The final layer of gravel will follow, (hoping for no frost) the paving. Since the ground frost has started in early November for at least 3 years and it rains a lot during that month, we will have to be lucky to be able to asphalt this entire section. This is why we are demanding an additional timeframe from the MTQ to complete the work without penalizing our citizens.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Le Service de la sécurité incendie procèdera ce soir à l'embauche de deux nouveaux pompiers à Mille-Isles, si leur embauche est approuvée. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

C'est avec regret que nous devons annuler les cinémas en plein air prévus cette été en raison des recommandations du gouvernement de ne pas tenir de tels événements. Pour l'instant, la Fête d'Halloween et le Dépouillement de l'arbre de Noël ne sont pas annulés.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent) :

Le Service de l'urbanisme est fort achalandé, avec une nette augmentation du nombre de permis émis. Avec l'inspectrice en environnement absente pour une courte période, la Covid-19 et les vacances estivales, nous vous demandons d'être indulgents sur le délai de retour des appels et des courriels.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Cet été, l'étudiante à la voirie, Christine Amyot-Cantin, a travaillé sur le projet d'éradication de la Renouée japonaise, une plante envahissante qui peut s'avérer problématique pour l'écosystème de Mille-Isles si elle n'est pas contenue. Christine et l'étudiante en environnement, Laurence Jourdain, commenceront dès le mois d'août à éradiquer la plante et les travaux devront s'étendre sur plusieurs années.

Maire:

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonsoir et bienvenue à vous tous, nous sommes heureux de vous recevoir de nouveau en personne, même si le nombre est très limité face aux directives de la santé publique. Pour ceux et celles qui sont présent dans la salle Strong ce soir, vous pouvez constater la distanciation de 2 mètres, et non de 1.5 mètre, pour être certain de respecter les directives, puisque vous avez droit de parole, contrairement aux salles de spectacles et cinémas.

Nous continuons à enregistrer et mettre à la disposition de tous nos citoyens l'intégral de la séance publique, et ce minimalement pour la période où nous seront contraint à contrôler la distanciation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

Puisque nous sommes encore en mode préventif, j'aimerais porter votre attention sur les employés de la Municipalité. Depuis le début ils s'efforcent tous à vous rendre les services dont nous sommes habitués d'avoir. Les contraintes à l'interne sont multiples et le travail d'équipe explique les résultats exceptionnels que nous avons. Notre directeur général, Monsieur Pierre-Luc Nadeau, fait un travail excellent, les employés demeurent motivés, productifs et en santé. Les directeurs de Services font un travail extraordinaire compte rendu des restrictions avec lequel ils doivent composer. J'aimerais également remercier les citoyens avec qui nos employés ont échangé. Pour la plupart, nous avons vu un respect des règles sanitaires et de civisme.

Comme Madame Charles vous l'a expliqué, les travaux sur le chemin Tamaracouta vont bon train et nous avons dernièrement reçu des demandes d'installation de barrières de vitesses pour être installés sur nos chemins pour réduire les abus de vitesse. Ces demandes ont fait en sorte que le directeur du Service des travaux publics étudie présentement des options que le Conseil pourra évaluer dans le futur.

Le prolongement de la montée du pont Bleu semble avoir repris son envol avec la signature de l'entente entre toutes les parties pour la fermeture d'un tronçon de l'ancien chemin. La prochaine étape est la signature d'un protocole d'entente pour la construction du nouveau chemin. Nous attendons des documents des promoteurs. Il semble y avoir une volonté d'amorcer les travaux cet automne, dans la mesure du possible. Une fois le protocole signé, les permis seront émis et la construction pourra démarrer rapidement.

Les travaux réalisés par le ministère des Transports du Québec sur le chemin de Mille-Isles sont et demeurent encore une illustration des problématiques qui existent entre ce ministère et les municipalités. Malgré nos efforts transparents à mettre sur la table les problématiques graves qui pourraient arriver, comme des détours et enclaves potentiels de nos citoyens, et malgré les solutions trouvées ensemble pour atténuer ces situations, en bout de ligne, c'est du pareil au même. Zéro communication entre le ministère et la Municipalité pour coordonner les travaux, pour s'accommoder l'un et l'autre. Seulement des avis lancés à souvent moins de 72 heures d'avis de la part du MTQ. Leur délais de plus d'un mois met en péril de gros montants de notre subvention, donné par le MTQ, puisque nous risquons d'être trop tard en automne pour faire l'asphaltage. Nous avons demandé une extension de 6 mois au MTQ pour pouvoir terminer les travaux au printemps.

La MTQ nous a également répondu sur notre demande de faire baisser la vitesse sur le chemin de Mille-Isles dans notre hameau villageois. Comme nous sommes un gouvernement de proximité, et je vous cite un extrait du préambule du texte de la Loi :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

ATTENDU QUE les municipalités sont les héritières d'une histoire riche et féconde et œuvrent au territoire québécois depuis plus d'un siècle;

ATTENDU QUE les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

ATTENDU QUE les municipalités sont des institutions publiques au cœur du service aux citoyens, à l'instar du Québec;

ATTENDU QUE les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions;

ATTENDU QUE les municipalités exercent des compétences variées, notamment en matière d'urbanisme, de transport, d'environnement, d'infrastructures en eau, de culture, de loisirs, économique et de sécurité publique, ce qui les place en première ligne pour répondre aux différents besoins de la population;

ATTENDU QUE les municipalités participent à l'économie du Québec et qu'elles contribuent à sa croissance nord-américaine et mondiale;

ATTENDU QUE la Table Québec-municipalités est le lieu privilégié de consultation, de concertation et de concertation gouvernement avec le milieu municipal;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 122, Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter, à ce titre, leur autonomie et leurs pouvoirs, a été adopté par l'Assemblée nationale le 6 décembre 2016*;

Il nous semble donc normal que suite à une étude par le CCU et leurs recommandations de réduire la vitesse dans notre hameau villageois, que cette demande soit retenue. Il semblerait que le MTQ ne souhaite pas travailler à pieds égal avec la Municipalité. On nous refuse une baisse de vitesse dans notre hameau villageois parce que celui-ci est reconnu comme étant rural et non urbain, basé sur la densité résidentielle réduite. Oui, nous habitons dans un milieu rural, moins densifié que dans une ville, mais nous désirons rendre notre hameau pertinent, plus utile et plus sécuritaire pour nos citoyens. Le refus du MTQ nous laisse croire que la loi 122 qui reconnaît les Municipalités comme des gouvernements de proximité ne soit qu'une coquille vide.

Le gouvernement provincial doit commencer à traiter les municipalités de façon respectueuse et être plus à notre écoute, et demeurer cohérent dans leurs actions et que leurs ministères soient également tenus d'y adhérer. Nous allons retourner la demande et exiger un changement d'avis de cette décision. Il se peut que je vous demande tous de nous appuyer dans cette démarche À suivre.
Pour la suite des choses, on vous souhaite une belle fin d'été et une rentrée en santé.
Merci.

7. Dépôt de rapports

7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de juin.

7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de juin 2020.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de juillet 2020.

8. Affaires diverses

2020-08-174

8.1 Demande d'une résolution d'appui au règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils

Considérant la procédure d'adoption du règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils ;

Considérant que l'article 627 du Code de la sécurité routière prévoit que le règlement doit d'abord recevoir l'approbation du ministre des Transports du Québec ;

Considérant que l'article 2.3, paragraphe 2 du *Guide de la circulation de véhicules lourds sur le réseau routier municipal* prévoit que la Municipalité doit s'assurer qu'un chemin public permet aux camions et aux véhicules-outils d'accéder à un territoire municipal avoisinant ;

Considérant que la direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec demande à la municipalité de Morin-Heights et à la ville de Saint-Sauveur, voisines de Mille-Isles, d'adopter une résolution d'appui au règlement concernant le chemin Tamaracouta Ouest et la côte Saint-Gabriel.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER à la municipalité de Morin-Heights et à la ville de Saint-Sauveur d'adopter une résolution d'appui au règlement 2019-01 concernant la circulation des camions et des véhicules outils.

DE DEMANDER à la municipalité de Morin-Heights et à la ville de Saint-Sauveur de transmettre cette résolution à la Municipalité de Mille-Isles.

ADOPTÉE.

2020-08-175

8.2 Entente de principe d'une donation immobilière de De Volpi Walker SENC

Considérant que De Volpi Walker SENC a proposé de donner, dans le cadre d'un don écologique en faveur de la Municipalité de Mille-Isles, les lots 6 236 472 et 6 236 473 du cadastre du Québec (anciennement 3 205 793 du cadastre du Québec), circonscription foncière d'Argenteuil, d'une superficie de 877 319,1 mètres carrés ;

Considérant que l'intention de la Municipalité est la préservation à perpétuité les milieux naturels présents sur le lot ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'accepter cette donation.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

D'ACCEPTER la donation proposée par De Volpi Walker SENC, soit les lots 6 236 472 et 6 236 473 du cadastre du Québec, circonscription foncière d'Argenteuil.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier à faire le nécessaire pour conclure cette donation et à agir au nom de la Municipalité dans le processus d'obtention d'un visa fiscal auprès du Ministère de l'Environnement, et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que dans le processus d'obtention d'une Déclaration de la juste valeur marchande d'un don écologique auprès d'Environnement et Changements climatiques Canada.

DE MANDATER monsieur Daniel Pilon, notaire, pour la préparation de l'acte de donation.

D'AUTORISER monsieur Nadeau à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE.

2020-08-176

8.3 ***Demande d'extension du délai de réalisation des travaux et de transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta***

Considérant le projet de réfection du chemin Tamaracouta pour lequel le ministre des Transports du Québec a accordé une aide financière maximale de 3 112 460 \$ à la Municipalité dans une lettre datée du 26 février 2020 ;

Considérant les travaux sur le chemin de Mille-Isles sous la responsabilité du Centre de service de Saint-Jérôme de la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec ;

Considérant que les travaux sur le chemin de Mille-Isles et sur le chemin Tamaracouta sont réalisés simultanément cette année et qu'ils sont interreliés en raison de leur proximité géographique ;

Considérant la rencontre du 10 mars 2020 entre la Municipalité et la Direction générale des Laurentides-Lanaudière du ministère des Transports du Québec où un échéancier a été convenu pour assurer un accès continu aux usagers des chemins, éviter l'enclavement des citoyens et permettre aux deux organisations de réaliser efficacement leurs travaux respectifs ;

Considérant que l'échéancier des travaux sur le chemin de Mille-Isles convenu lors de la rencontre du 10 mars 2020 a été repoussé de plus d'un mois par le Centre de service de Saint-Jérôme ;

Considérant que cette situation génère un retard important sur les travaux majeurs du chemin Tamaracouta et qu'il est donc peu probable que la totalité des travaux soit terminée cette année, notamment au niveau de l'asphaltage du chemin ;

Considérant l'article 11.2 des modalités d'application 2018-2021 du programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales – qui stipule que les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2020 et que la transmission de la reddition



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillé

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DEMANDER au ministère des Transports du Québec une extension du délai de réalisation des travaux et de transmission de la reddition de comptes au programme d'aide à la voirie locale - volet redressement des infrastructures routières locales pour le projet de réfection du chemin Tamaracouta.

DE S'ENGAGER à terminer les travaux avant le 30 juin 2021 et à transmettre la reddition de comptes au plus tard le 30 juillet 2021.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-08-177

8.4 *Embauche de monsieur Jonathan Znack au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant les obligations de la municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

Considérant la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations ;

Considérant la recommandation 2020-114 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l'embauche de monsieur Jonathan Znack au poste de pompier à temps partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation 2020-114 et de procéder à l'embauche de monsieur Jonathan Znack au poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 6 août 2020.

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2020-08-178

8.5 *Embauche de monsieur Christopher Beaudin au poste de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Mille-Isles*

Considérant les obligations de la municipalité précisées au schéma de couverture de risque de la sécurité incendie ;

Considérant la nécessité d'avoir le personnel en nombre suffisant pour répondre adéquatement à ses obligations.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

Considérant la recommandation 2020-114 déposée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau, par laquelle il recommande l'embauche de monsieur Christopher Beaudin au poste de pompier à temps partiel.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ACCEPTER la recommandation 2020-114 et de procéder à l'embauche de monsieur Christopher Beaudin au poste de pompier à temps partiel du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 6 août 2020.

QUE cette nomination soit assujettie d'une période probatoire de six (6) mois renouvelable si ladite période est insuffisante à l'évaluation du candidat.

ADOPTÉE.

2020-08-179

8.6 *Dossier PIIA 2020-18 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 6 376 649 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac*

Considérant que le projet vise construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 376 649 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 376 649 du cadastre du Québec, en bordure du chemin du Lac, conformément au dossier PIIA 2020-18, en imposant la condition suivante :

a) Que les surfaces de l'allée d'accès et des espaces de stationnement soient perméables ou semi-perméables.

ADOPTÉE.

2020-08-180

8.7 *Dossier PIIA 2020-19 concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée visant la propriété située sur le lot 4 073 407 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dainava*

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 4 073 407 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dainava ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 4 073 407 du cadastre du Québec, en bordure du chemin Dainava, conformément au dossier PIIA 2020-19, en imposant la condition suivante:

a) Que les surfaces de l'allée d'accès et des espaces de stationnement soient perméables ou semi-perméables.

ADOPTÉE.

2020-08-181

8.8 Demande de dérogation mineure : DM-2020-110 pour l'installation d'un accessoire de réseau de télécommunication sur la propriété située au 12, chemin Black

Considérant que la demande vise l'installation d'un accessoire de réseau de télécommunication d'une hauteur de 2 mètres plutôt que 1,5 mètre, tel que prévu à la réglementation, sur la propriété située au 12, chemin Black ;

Considérant qu'il s'agit d'un équipement nécessaire pour le réseau de télécommunication afin de desservir la population de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 juillet 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2020-110 pour la propriété située au 12, chemin Black, visant l'installation d'un accessoire de réseau de télécommunication d'une hauteur de 2 mètres plutôt que 1,5 mètre, tel que prévu à la réglementation.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

2020-08-182

8.9 Dossier PIIA 2020-20 : installation d'un accessoire de réseau de télécommunication dans le hameau villageois sur la propriété située au 12, chemin Black

Considérant que le projet vise l'installation d'un bâtiment d'utilité publique dans le hameau villageois de type accessoire de réseau de télécommunication dans le hameau villageois sur la propriété située au 12, chemin Black ;

Considérant que cet équipement permettra de distribuer des services internet pour la population de la Municipalité de Mille-Isles ;

Considérant que toute intervention, dans ce cas l'installation d'un bâtiment d'utilité publique dans le hameau villageois, est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent

APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet d'installation d'un accessoire de réseau de télécommunication dans le hameau villageois sur la propriété située au 12, chemin Black, conformément au dossier PIIA 2020-20, en imposant la condition suivante :

a) *Que la haie servant d'écran visuel soit constituée de conifères indigènes ou de cèdres.*

ADOPTÉE.

2020-08-183

8.10 Demande de dérogation mineure : DM-2020-107 pour la construction d'un kiosque de jardin d'une superficie dérogatoire sur la propriété située au 10, chemin de la Futaie

Considérant que la demande vise la construction d'un kiosque de jardin d'une superficie de 17.84 mètres carrés sur la propriété située au 10, chemin de la Futaie ;

Considérant que la réglementation prescrit une superficie maximale de 15 mètres carrés pour un kiosque de jardin ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 21 juillet 2020 ;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2020-107 visant la construction d'un kiosque de jardin de 17,84 mètres carrés plutôt que de 15 mètres carrés sur la propriété située au 10, chemin de la Futaie.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2020-08-184

8.11 Octroi d'une aide financière - Programme de soutien technique des lacs: Club social Lac de la Vierge inc.

Considérant la demande de soutien financier déposée par madame Anne Bissonnette, présidente du Club social Lac de la Vierge inc., dans le cadre du programme de soutien technique des lacs.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'OCTROYER une aide financière d'un montant maximal de 150 \$ pour couvrir une partie de la somme engagée par le Club social Lac de la Vierge inc. pour l'analyse de l'eau du lac de la Vierge;

D'IMPUTER cette dépense à même l'activité de fonctionnement « Programme de soutien technique des lacs » au poste budgétaire 02-47000-453.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du programme de soutien aux associations de lac pour la protection des algues bleues, mise en place en 2007.

ADOPTÉE.

2020-08-185

8.12 Radiation de taxes dues d'une propriété appartenant à la Municipalité

Considérant que la Municipalité a acquis la propriété portant le matricule 5673-63-0464 avec l'acte de vente numéro 25 164 842 le 21 janvier 2020 ;

Considérant que les sommes dues de ces comptes de taxes municipales demeurent impayées et qu'elles n'ont pas été radiées ;

Considérant que la Municipalité désire radier les taxes dues de ces propriétés afin d'éviter du travail administratif et légal non requis.

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER la radiation des taxes impayées de la propriété portant le matricule 5673-63-0464 appartenant à la Municipalité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2020

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à procéder à la radiation des taxes impayées de ces propriétés et de les exclure du rôle d'évaluation foncière pour fins de taxations.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes présentes qui le désirent, adressent leurs questions au président de l'assemblée. Les personnes qui sont absentes peuvent faire parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2020-08-186

10. Levée de la séance

À **19h48**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair

APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

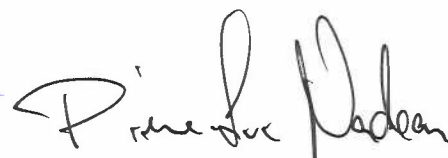
ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.


Directeur général et secrétaire-trésorier


Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée


Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée